

Le 26 juillet 2012
N° 08-2012

Section Professionnelle des retraités - Supplément à la Lettre de la Michodière

SOMMAIRE

Page 1 :
Edito

Page 2 :
Retraite de base

Page 2 et 3 :
Le retour partiel à 60
ans coûterait 272
millions aux régimes
complémentaires
Agirc-Arrco en 2013

Page 3 :
Nuisances sonores

Complémentaires
santé, transparence
obligatoire

Le versement
forfaitaire unique ne
donne plus droit à
l'assurance maladie

Page 4 :
Dépendance : la
nouvelle ministre en
charge des personnes
âgées rencontre le
CNRPA

Agenda
Exprimez-vous

Page 5 :
Contacts

A la rigueur, pour éviter l'austérité, je veux bien faire un « effort »...

Oui, je veux bien faire un effort mais à la seule condition que celui-ci soit justement et équitablement partagé, selon les moyens de chacun.

Les électeurs qui se sont prononcés pour le nouveau gouvernement ne se faisaient pas beaucoup d'illusions sur la situation économique de notre pays, les difficultés à venir et les solutions pour y remédier. Retrouver le respect du peuple par ceux qui nous gouvernent est déjà un progrès, mais ce n'est pas une fin en soi.

La France à encore perdue une place (8^{ème}) selon le classement de santé EURO HEALT CONSUMER Index 2012, la France arrivait en tête de ce palmarès en 2006. L'âge de l'espérance de vie en bonne santé (sans handicap) a reculé en France de 1 an pour les hommes et les femmes, respectivement 61,9 ans et 63,8ans.

Maintenir notre système de santé à un haut niveau doit-être une priorité parmi quelques autres pour le nouveau gouvernement mais l'état ne doit pas prélever uniquement sur les retraités et les salariés, pour maintenir les services publics et les prestations sociales.

A nous militants de toujours, de rester vigilants et de réagir si nécessaire tous ensemble avec nos camarades actifs.

Serge RIO
Secrétaire de la Section Professionnelle des Retraités

* * *

Citation

« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir. »

JEAN JAURES (1859-1914)

Retraite de base

Décret « retraite » : vote favorable de FO au Conseil d'administration de la CNAV

Réuni en séance exceptionnelle le 27 juin 2012, le Conseil d'administration de la CNAV a émis à la majorité un avis favorable sur le projet de décret relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension de vieillesse.

Le décret, paru au Journal Officiel le 3 juillet 2012, prévoit pour toutes les générations, une possibilité de départ à la retraite à partir de 60 ans dès lors que les assurés justifient d'un début d'activité avant 20 ans et d'une durée d'assurance cotisée égale à la durée nécessaire pour obtenir le taux plein.

Les positions se sont réparties de la façon suivante :

- Avis favorable : CGT-FO (3 voix), CGT (3 voix), CFDT (3 voix), CFTC (2 voix) ainsi que deux personnes qualifiées,
- Avis défavorable : MEDEF (7 voix) et CGPME (3 voix) ainsi qu'une personne qualifiée,
- Abstention : UPA (3 voix) et une personne qualifiée,
- Prise d'acte : CFE-CGC (2 voix).

La délégation FORCE OUVRIERE a émis un vote favorable sur ce projet de décret, tout en regrettant que le gouvernement ait choisi de privilégier l'assurance plutôt que la solidarité. Estimant que les mesures mises en œuvre sont insuffisantes, elle a rappelé son opposition à l'indexation de la durée d'assurance sur l'espérance de vie à 60 ans et à l'allongement de la durée d'activité pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

FO a demandé l'abrogation de la réforme de 2010 et le retour de la retraite à 60 ans pour tous. En ce sens, elle a confirmé sa résolution à voir diminuer de manière significative le nombre de trimestres requis pour bénéficier du taux plein.

Téléchargez le décret N°2012-847 relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension de vieillesse :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026106324&dateTexte=&categorieLien=id>

* * *

Le retour partiel à 60 ans coûterait 272 millions aux régimes complémentaires Agirc-Arrco en 2013

Le décret rétablissant partiellement la retraite à 60 ans va entraîner des charges supplémentaires aux régimes de retraite complémentaires, ainsi qu'un manque à gagner de cotisations. Des prévisions chiffrées ont été dévoilées vendredi 22 juin au conseil d'administration de l'Arrco lors de la présentation des comptes 2011.

La réforme Hollande qui entrera en vigueur le 1er novembre va coûter 12 millions d'euros à l'Arrco cette année et quelque 220 millions en 2013. Le coût pour l'Agirc devrait être beaucoup plus faible (autour de 55 millions), car la réforme bénéficie à peu de cadres qui ont, généralement, fait des études supérieures.

L'Arrco devrait terminer l'exercice 2012 sur un déficit de 2,8 milliards et 3,6 milliards fin 2013 auquel il faudra ajouter le coût de la réforme, soit plus de 4 milliards.

Ses réserves sont encore évaluées à quelque 42 milliards d'euros (une année de prestations). La situation est plus inquiétante à l'Agirc, où les réserves sont beaucoup plus réduites : 8,2 milliards fin 2011, soit environ cinq mois de prestations seulement.

Si, pour FORCE OUVRIERE, tout ce qui nous rapproche de l'âge légal de départ à 60 ans est bon à prendre, les partenaires sociaux devront travailler sur une recherche de pérennisation laquelle passera forcément par un accroissement des ressources : Force Ouvrière négociera sur ce point le moment venu.

* * *

Nuisances sonores

Nuisances sonores, tapages nocturnes et bruits de voisinages (à l'exception de ceux créés par une activité professionnelle, sportive ou culturelle), sont désormais passibles d'une amende forfaitaire de 68€, sur le modèle des infractions routières (décret n°2012-343 du 9 mars 2012). Ce sont les policiers qui sont habilités à verbaliser. Jusque là tout tapage constaté par les forces de l'ordre passait obligatoirement par un juge de proximité, qui pouvait infliger jusqu'à 450€ d'amende.

* * *

Complémentaires santé, transparence obligatoire

Chaque année, les assurances complémentaires santé devront communiquer la part des cotisations consacrée aux frais de gestion, marketing... (arrêté du 17/04/2012 - JO du 04/04/2012). Ces informations devront être libellées de manière lisible, claire et intelligible. Pour 2012, ces frais doivent être indiqués sur les avis d'échéance envoyés au cours du 4^{ème} trimestre ou par document écrit, avant le 31 décembre.

* * *

Le versement forfaitaire unique ne donne plus droit à l'assurance maladie

Les assurés qui perçoivent un versement forfaitaire unique (VFU), en raison d'un très faible montant de pension (154,09 € par an au 1er avril 2012) n'ont désormais plus droit à l'assurance maladie. Toutefois, ils peuvent continuer à bénéficier des prestations en nature de l'assurance maladie :

- soit en tant qu'ayant droit d'un assuré,
- soit au titre de la CMU de base s'ils résident en France,
- soit par un autre régime d'assurance vieillesse obligatoire français ou étranger, s'il est coordonné.

Cette mesure, inscrite dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012, n'est pas rétroactive : les pensionnés bénéficiaires du VFU avant le 27 avril 2012 continueront donc à être couverts par l'assurance maladie.

Décret N° 2012-560 du 24 avril 2012 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025747061>

Dépendance : la nouvelle ministre en charge des personnes âgées rencontre le CNRPA

Dès son arrivée aux affaires, Michèle Delaunay, la nouvelle ministre déléguée chargée des personnes âgées et de la dépendance, a souhaité rencontrer le Comité National des Retraités et des Personnes Agées (CNRPA).

Elle a insisté sur sa conception du « bien vieillir » et sur son refus de la barrière d'âge, ce qui est positif. Elle veut défendre une politique de convergence entre le grand âge et le handicap, tout en reconnaissant que cela sera difficile.

Ses attributions ministérielles n'incluent pas la santé et les retraites : elle sera donc attendue essentiellement sur la question de la dépendance. Elle n'a pas donné de pistes sur les modalités de financement envisagées. On sait que le programme du candidat socialiste envisageait le recours à une cotisation « solidaire » qui pourrait être notamment une extension de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA). Pour leur part, les représentants de l'UCR-FO ont rappelé en séance leurs positions et transmis à Mme Delaunay l'argumentaire préparé dans le cadre des législatives.

* * *

Vie de la section

Agenda

- Prochaine commission exécutive les 23 et 24 octobre à Paris
- Prochaine réunion de la Section Professionnelle des retraités aura lieu le 18 septembre 2012

* * *

Vie des régions

Exprimez-vous !

N'hésitez pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Section Professionnelle des retraités.

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci

Les membres du Bureau, issus de régions, intéressés par la publication des coordonnées, de leur représentant, peuvent en faire la demande par mail à snfocos.retraites@orange.fr

Nous consacrerons désormais une rubrique à la vie des régions. Faites-nous remonter les informations (réunions, colloques, activités diverses et variées...).

Le point retraite, c'est aussi le support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.

Contacts

Région Parisienne : **Serge RIO**
06 47 63 02 69
rio.bzh@orange.fr

Région PACA : **Albert MAZZELLA** **GENOVESE Joseph** **FRANCHINI Claude**
06 09 53 10 42 04 93 35 92 26 06 66 34 69 12
albert.mazzella@orange.fr joanag06@aol.com mterravecchia@yahoo.fr

Région
Nord – Pas-de-Calais -
Picardie : **Marc MALAPEL**
06 89 01 51 99
marc.malapel@sfr.fr

Midi Pyrénées : **MANOU-BALDY Véronique** **MOUTON Gérard**
06 70 00 51 60 06 14 18 91 91
vbaldy@orange.fr GFMOUTON@aol.com